

REGLEMENT BOURSE AUX JOUETS ET PUERICULTURE QUARTIER DES XV DIMANCHE 2 FEVRIER 2020 DE 9H A 15H

- ☞ La vente aura lieu dans la salle polyvalente du Bon Pasteur, 12 rue Jean Sébastien Bach, à Strasbourg
- ☞ La bourse est ouverte à tous à condition que l'inscription ait été validée, et le versement de la location effectué au Centre Culturel et Social Rotterdam.
- ☞ Heure d'ouverture : de 8 h à 9 h pour l'installation des stands.
- ☞ Le prix des emplacements est de 12 euros la table + 2 chaises.
1 emplacement par famille
- ☞ Les stands de boissons et de restauration sont exclus, car réservés aux organisateurs.
- ☞ La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- ☞ L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- ☞ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- ☞ L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- ☞ Les places non occupées à 9 heures seront redistribuées.
- ☞ L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre.
- ☞ Les objets à vendre concerne les jeux, jouets, vêtements enfants et nourrissons, objets de puériculture (âge maximum 16 ans)
- ☞ En cas de non respect de ce règlement, les organisateurs de la bourse seront seuls juges pour prendre toutes dispositions.
- ☞ Les animaux sont interdits dans la salle.

✂.....

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Tel :/...../...../...../..... N° Carte d'identité :

Délivrée le : A :

Adresse mail :

Réservation d'un emplacement d'1 table (par famille)

Ci-joint la somme de : 12,00 € , par chèque à l'ordre du Centre Culturel et Social Rotterdam ou en espèce.

J'ai pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

SIGNATURE :